

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	16
Absents SANS pouvoir	8
Suffrages exprimés :	47
- dont POUR :	47
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-214

**EAU & ASSAINISSEMENT - Validation des rapports 2024 sur le
prix et la qualité du service SDL et SDV**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 5211-39, D. 2224-1 à D.2224-5 et les Annexes V et VI ainsi que ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5 ;*
- *Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;*
- *Vu la circulaire DGSEA4 n°2009-18 du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau ;*
- *Vu la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Eaux Durance Ventoux en date du 24 septembre 2025 portant approbation du rapport d'activité 2024 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;*
- *Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Durance Luberon en date du 19 septembre 2025 portant approbation du rapport d'activité 2024 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025.*

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président de Luberon Monts de Vaucluse doit présenter au conseil communautaire, les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

Le RPQS est un document produit par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il s'agit d'un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le Maire ou le Président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également, à une exigence de transparence envers l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Pour information, les principales données de ce rapport sont saisies en ligne sur l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>).

Pour rappel, le conseil communautaire a délibéré le 9 octobre 2025 afin d'approuver les RPQS et les rapports d'activités du délégataire :

- Eau potable : Lourmarin (DSP SEM des eaux de Marseille) et Vaugines (régie directe) ;
- Assainissement collectif : Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion, Lourmarin (DSP SEM des eaux de Marseille) et Vaugines (régie directe) ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- Assainissement non collectif : Cabrières d'Avignon, Cavaillon (régie directe), Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion, Lourmarin (régie directe) et Vaugines¹.

a) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

1. Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Oppède, Maubec, Robion :

La compétence eau potable est transférée au Syndicat des Eaux Durance Ventoux qui a conclu une délégation de service public avec SUEZ EAU FRANCE. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical 24 septembre 2025, en même temps que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. LMV doit prendre acte de ce rapport.

2. Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :

Le Syndicat Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical du 19 septembre 2025. LMV doit prendre acte de ce rapport.

<https://www.syndicat-durance-ventoux.fr/>

<https://www.duranceluberon.fr/>

b) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :

Le Syndicat des Eaux Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical du 19 septembre 2025. LMV doit prendre acte de ce rapport.

<https://www.duranceluberon.fr/>

c) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

La responsabilité de la compétence diffère selon les communes concernées :

Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert :

Le Syndicat des Eaux Durance Luberon assure une gestion de la compétence en régie directe. Le rapport annuel du syndicat a été adopté par le comité syndical du 19 septembre 2025. LMV doit prendre acte de ce rapport.

¹ Les autres communes sont sous DSP SUEZ

Conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT, l'ensemble de ces documents sera présenté à la prochaine séance de la commission consultative des services publics locaux. Les membres du conseil communautaire seront invités à prendre acte des différents rapports annuels.

<https://www.duranceluberon.fr/>

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour la compétence eau potable :

- PREND ACTE du rapport annuel 2024 du Syndicat des Eaux Durance Ventoux sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et son rapport d'activité ;
- PREND ACTE du rapport annuel 2024 du Syndicat Durance Luberon sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et son rapport d'activité ;

Pour les compétences assainissement collectif et non collectif :

- PREND ACTE du rapport annuel 2024 du Syndicat Durance Luberon sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et son rapport d'activité ;

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET

